



**DEC190133DGDS**

**Décision portant renouvellement d'unités mixtes de recherche contractualisées**

**Le Président-Directeur général,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

**Vu** l'accord des cotutelles ;

**Sur** proposition des directeurs d'institut concernés ;

**Décide :**

**Art. 1.** - Sont renouvelées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les unités mixtes de recherche suivantes :

**Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)**

*Délégation Paris-Centre*

UMR n° 8229

Intitulé : Laboratoire de Chimie des Processus Biologiques (LCPB)

Directeur : M. Marc FONTECAVE, Professeur des universités

Directrice adjointe : Mme Caroline MELLOTT-DRAZNIIEKS, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIVERSITE

Sections : 16, 15

Durée : 5 ans

**Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)***Délégation Paris-Centre*

UMR n° 144

Intitulé : Biologie cellulaire et cancer

Directeur : M. Franck PEREZ, Directeur de recherche

Directrice adjointe : Mme Renata BASTO, Directeur de recherche

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : INSTITUT CURIE

Tutelles secondaires : SORBONNE UNIVERSITE, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE

Sections : 22, 20, 24

Durée : 5 ans

UMR n° 3215

Intitulé : Génétique et biologie du développement (UGBD)

Directeur : M. Pierre LEOPOLD, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, Directeur de recherche

Etablissements cotutelles principales avec le CNRS : INSTITUT CURIE, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Tutelle secondaire : SORBONNE UNIVERSITE

Sections : 22, 21

Durée : 5 ans

**Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)***Délégation Ile-de-France Meudon*

UMR n° 8028

Intitulé : Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

Directeur : M. Jacques LASKAR, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Philippe ROBUTEL, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Florent DELEFLIE, Astronome adjoint

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS

Tutelles secondaires : UNIVERSITE DE LILLE, SORBONNE UNIVERSITE, BUREAU DES LONGITUDES

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Sections : 17, 41

Durée : 5 ans

UMR n° 8630

Intitulé : Systèmes de référence temps-espace (SYRTE)

Directeur : M. Arnaud LANDRAGIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint : M. Sebastien BIZE, Chargé de recherche

Directeur adjoint : M. Christophe LE PONCIN-LAFITTE, Astronome adjoint

Etablissement cotutelle principale avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE PARIS

Tutelles secondaires : SORBONNE UNIVERSITE, LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 17, 4, 8, 35

Durée : 5 ans

**Art. 2.** - Le mandat des directeurs, des directrices adjointes, des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour la durée de l'unité mixte de recherche.

**Art. 3.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 7 mars 2019

Le Président-Directeur général  
Antoine PETIT